

Date.....

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de
88210 Chatas

NOM PRENOM.....
ADRESSE : N°Rue
Code postal Commune

OBJET : éoliennes du site de Belfays

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente je tiens à vous faire part de mon opposition à l'installation d'éoliennes sur le site de Belfays, sur les communes de Chatas, La Grande Fosse et Saales pour les raisons suivantes :

:

- - par leur situation en crête les éoliennes altèrent gravement le paysage
- - par le fait que nous sommes en présence en réalité de trois micro- parcs éoliens (5, 3,2) entraînant un mitage du paysage en contradiction avec l'amendement Ollier et les préconisations du MEEDAD (ministère de l'écologie et du développement durable)
- - par leur covisibilité avec les sites emblématiques vosgiens de la Fontenelle, du massif de l'Ormont, des Jumeaux, de la Grande Crête (en contradiction avec les préconisations préfectorales du document *études sur les parcs éoliens dans les paysages vosgiens*) et des sites alsaciens du Donon, du Champ Du Feu, du Struthof et de la Chatte Pendue.
- - par leur impact sonore sur les riverains, notamment la nuit, avec le risque d'altération de leur état de santé, ce qui est d'autant plus choquant que le centre médical de Saales est concerné
- - par le danger représenté par la projection de blocs de glace ou de givre en hiver, ou de bris de pale en toute saison alors qu'il y a de nombreux chemins de randonnée pédestre , à ski et VTT
- - par leur impact négatif sur le tourisme, notamment en raison des remarques précédentes
- - par leur impact négatif sur l'avifaune et en particulier le grand tétras et les chauves-souris
- - par la suppression de fait du corridor biologique prévu à cet endroit par la charte du Parc Des Ballons
- - par leur inefficacité, en France, à réduire la production de CO2. Du fait de leur intermittence les éoliennes conduisent à développer obligatoirement, pour les suppléer en cas d'arrêt du vent, des moyens de production mobilisable très rapidement que sont les centrales thermiques ; alors que 90 % de la production électrique française actuellement est décarbonée.
- - par leur danger pour la stabilité en puissance et en fréquence du réseau électrique du fait du caractère « fatal » de l'électricité produite et qui conduit à développer un réseau électrique intelligent très coûteux
- - par leur impact négatif sur le prix de l'électricité défavorable à l'utilisateur et au développement de la voiture électrique, du fait d'un subventionnement tout à fait scandaleux des promoteurs par le biais du tarif d'achat très élevé de l'électricité produite et de l'obligation d'achat de la production

Signature